



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Tunis, le 19 mars 2015

### **Troisième réunion du Conseil UE-Tunisie pour l'entrepreneuriat**

**12 - 13 mars 2015 à Tunis**

Partenariats public-privé: opportunités et risques. Tel est le thème qui a été débattu par les entrepreneurs tunisiens et européens, membres du Conseil UE-Tunisie pour l'entrepreneuriat, les 12 et 13 mars 2015 à Tunis. Un projet de loi sur les Partenariats Public-Privé (PPP) sera prochainement mis en discussion à l'Assemblée des Représentants du Peuple, et les membres du Conseil ont jugé utile d'échanger leurs points de vue sur la question.

Les travaux du Conseil ont démarré avec un diner débat le 12 mars, qui a été l'occasion de débattre du projet de la loi sur les PPP et d'échanger les expériences et les bonnes pratiques en la matière dans différentes régions du monde, avec des experts de la Banque européenne d'investissement, de la Banque africaine de développement, de la Société financière internationale, de l'OCDE ainsi que des experts et universitaires tunisiens et européens ayant travaillé sur la question.

Les réunions se sont poursuivies le lendemain 13 mars en présence des entrepreneurs membres du Conseil, d'experts, de jeunes entrepreneurs tunisiens, et de représentants du Ministère de développement, de l'investissement et de la coopération internationale et de l'Union Européenne. Les questions des PPP ont été abordées sous l'angle du développement régional et de l'innovation.

Les membres du Conseil et les participants ont mis en exergue la nécessité d'accélérer l'adoption du projet de loi et de développer les PPP en Tunisie, en tant que modalité de financement et de réalisation de projets à intérêt public avec un apport déterminant du secteur privé en termes d'innovation, créativité, efficacité et rentabilité.

Ils ont insisté sur la nécessité de bien choisir et étudier les premiers projets de PPP pour qu'ils soient des « success stories » capables de mobiliser l'intérêt du secteur privé et rassurer les sceptiques, et de s'inspirer de l'expérience européenne et étrangère en la matière. Ils ont également noté que le développement des PPP en Tunisie ne passe pas uniquement par l'adoption de la nouvelle loi, mais implique un changement de mentalité dans la direction d'une contribution plus active du secteur privé dans le domaine social. A cette fin, des actions de formation et sensibilisation sur les PPP devront être menées envers toutes les parties prenantes.

De nombreux secteurs peuvent susciter un intérêt pour le PPP, tels que la santé, l'enseignement, le transport, les logements sociaux, l'agriculture et l'environnement. Les membres du Conseil ont également souligné l'importance que les futurs projets à développer en PPP émanent des régions et en pleine association avec le secteur privé, ainsi que l'utilité de prévoir un espace de dialogue consultatif et mixte sur la matière. Les PPP peuvent être un outil d'innovation, non seulement en termes de nouveaux services prêtés, mais également en termes de montage innovant des projets.

Les conclusions des groupes de travail ont été présentées dans une assemblée plénière à Monsieur Yassine Brahim, Ministre du développement, de l'investissement et de la coopération internationale, en présence de Mme Laura Baeza, Ambassadeur de l'UE en Tunisie et des membres de l'Assemblée des Représentants du Peuple. Le Ministre a rassuré quant à l'importance qu'il accorde aux PPP comme moyen d'accélération de réalisation des projets à intérêt public, en particulier dans l'infrastructure, le transport et l'équipement ainsi que la création de zones industrielles.

Le Conseil UE-Tunisie pour l'entrepreneuriat a été constitué dans le prolongement de la mission pour la croissance menée en Tunisie par l'ancien Vice-Président de la Commission européenne, Antonio Tajani, en novembre 2012. Suite à cette mission d'entrepreneurs européens visant à développer la coopération bilatérale et l'investissement, il a été convenu en janvier 2013 de créer un Conseil conjoint UE-Tunisie pour l'entrepreneuriat.

Ce Conseil d'entrepreneurs tunisiens et européens a pour vocation de fournir une expertise et des conseils aux décideurs tunisiens et européens concernant l'environnement des affaires, l'investissement, l'innovation, les compétences et la formation, et la coopération industrielle, avec l'objectif ultime de résoudre le problème du chômage tant au sud qu'au nord de la Méditerranée. Il s'est réuni trois fois depuis sa création. La première réunion s'est tenue à Tunis, le 13 juin 2013, la deuxième fois à Bruxelles, le 19 février 2014 et la troisième le 12 et 13 mars à Tunis.

*Personnes de contact :*

*Michaela Dodini, chef de la section commerciale à la Délégation de l'UE en Tunisie,*  
[Michaela.Dodini@eeas.europa.eu](mailto:Michaela.Dodini@eeas.europa.eu)

*Saoussen Ben Romdhane, chargée des questions commerciales à la Délégation de l'UE en Tunisie,*  
[Saoussen.Ben-Romdhane@eeas.europa.eu](mailto:Saoussen.Ben-Romdhane@eeas.europa.eu)